

Rejoignez-nous comme chargé(e) de mission « *santé mentale* »

Sous l'autorité du responsable du service « prévention, animation territoriale et parcours de santé », ce professionnel participe à la définition et la mise en œuvre des dispositifs et organisation de la prise en charge de la souffrance psychique à Mayotte, en lien avec la responsable de service et les services métiers impactés. Son travail s'articule avec tous les travaux du projet régional de santé 2023-2028, répondant à la nécessaire évolution de notre système pour le renforcement des parcours de prévention et de soins en santé mentale, en articulation entre la ville et l'hôpital (visuelle, soins palliatifs, précarité, etc.).

Vos activités principales et savoir-faire associés

Développement des dispositifs de santé mentale sur le territoire	- Définir des axes prioritaires annuels des actions de prévention en santé mentale ; - Veille réglementaire ; - Gestion des projets en santé mentale - Renforcer d'aller-vers et le repérage des personnes en souffrance psychique - Développer des outils thématiques Santé mentale à destination des partenaires (collectivités, santé de proximité, association, milieux de vie) - Favoriser les actions de formation et de communication en collaboration avec les partenaires, à destination du grand public, mais aussi des professionnels de santé ; - Structurer les parcours et filières de santé sur la thématique en lien avec le CHM et l'offre de soins sur le territoire
Référent(e) addiction, précarité et établissements pour publics ayant des difficultés spécifiques	- Assurer les relations, l'animation et la gestion administrative et financière des structures de prises en charges des personnes ayant des difficultés spécifiques (GEM, CSAPA/CAARUD, LHSS, LAM, EMSP, ESSIP et à venir (ACT) - Piloter le suivi des dispositifs sanitaire précarité en lien avec le service offre hospitalière
En lien avec le chargé de mission santé sexuelle et reproductive et le médecin conseil	- Assurer le suivi des actions mises en œuvre par le CHM, pour les dispositifs des actions de dépistages et de prises en charges des IST, de la lèpre, de la tuberculose et le centre de vaccination (CEGIDD, CLAT, CV, Lèpre). - Suivre la mise en œuvre des actions de prévention de violences, de prise en charge portées par le CHM
Gestion des actions du FIR sur son domaine	- participer à la conduite des projets transversaux au titre de l'ARS et notamment les liens entre la DOSPS, la DA et la DSP, pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PRS ; - Inscrire son action dans le cadre des missions globales de la DSP et sera amené(e) à assurer le suivi de dossiers relevant de la DOSA
Missions transversales	- Assurer la mise en œuvre du projet territorial de santé mentale (PTSM) de Mayotte ; l'animation et le secrétariat du COPIL PTSM et la coordinatrice du PTSM. - En lien avec le service de l'offre hospitalière, participer au suivi du projet de santé du pôle SAME du CHM, et de son développement. - Organiser les relations avec les partenaires et institutions ;

Vos savoirs

Savoir sociaux-et professionnels	Savoirs généraux
Enjeux, évolutions et cadre des politiques publiques ; Démarches, méthodes et outils de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires Techniques et réglementation dans le champ concerné Organisation institutionnelle départementale et régionale Politique de prévention et de promotion de la santé Aide au développement et santé communautaire Utilisation / maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, Acrobat)	Mobiliser et valoriser les compétences Fixer des objectifs cohérents Capacités d'organisation et de gestion de projet Savoir déléguer Aptitude à la prise de décision et à l'initiative Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits Analyser et synthétiser; Qualités relationnelles Aptitude au travail en équipe interdisciplinaire Réactivité et capacité d'investissement rapide sur des dossiers inopinés Disponibilité

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte ([Accueil](#) | [Sites internet des ARS \(sante.fr\)](#))

101^{ème} département, Mayotte ne dispose pas d'un système de santé à la hauteur des exigences qui s'imposent à l'ensemble des territoires français. L'objectif qui en découle est tout aussi exigeant : la population mahoraise doit pouvoir bénéficier des mêmes opportunités en matière de santé qui sont offertes à leurs compatriotes.

C'est entre ces deux points que le **1^{er} Projet Régional de Santé de Mayotte « 2024-2028 » déploie ses actions.**

En nous rejoignant, **vous participerez à cet objectif pour lequel nos 150 agents travaillent au quotidien** dans notre Agence créée au 1^{er} janvier 2020 (située à Mamoudzou).

Ce Projet Régional de Santé de Mayotte constitue une feuille de route claire qui, malgré les aléas que le territoire mahorais connaît, doit nous permettre :

- d'assurer **la continuité d'actions du service public** ;
- de **créer un modèle original de développement de l'offre de santé** prenant en compte l'environnement particulier de l'île et son tissu urbain et rural spécifique.

Traduit en **7 axes thématiques** et **6 axes transversaux**, notre Projet Régional de Santé a retenu **5 enjeux majeurs** :

- tendre vers une autonomie des prises en charge sanitaire des patients sur le territoire ;
- réduire les inégalités de santé avec le reste de la France ;
- accompagner le développement du territoire dans une perspective favorable à la santé ;
- renforcer la qualité de vie et la santé des personnes en situation de vulnérabilité ;
- adapter les politiques de santé aux spécificités démographiques, sociologiques et culturelles de l'île ;

La Direction Générale est assistée de 6 directions métiers (Direction de l'Offre de Soins et des Professionnels de Santé ; Direction de l'Autonomie ; Direction de la Santé Publique, Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire, Direction des Etudes et Statistiques) et d'un Secrétariat général pilotant les fonctions supports.

La Direction de la Santé Publique est organisée autour de 3 services : la « lutte antivectorielle », « santé – environnement » et « prévention, animation territoriale et parcours de santé ».

La personne recrutée inscrit son action dans le cadre des missions globales de la DSP et de son service de rattachement, tout en collaborant de manière étroite avec la Direction de l'Offre de Soins et des Professionnels de Santé (DOSPS) et la Direction de l'Autonomie (DA).

Vous serez rattaché(e) à la responsable du service et à son adjoint(e).

REJOIGNEZ-NOUS POUR RELEVER CES DEFIS MAJEURS

Maescha dé unono [La vie, c'est la santé]

Notre territoire

Mayotte ([Accueil | Mayotte tourisme \(mayotte-tourisme.com\)](#)) est un petit archipel volcanique de 374 km², situé dans l'hémisphère sud à l'entrée du canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et le continent africain. Composée de deux îles principales et de plusieurs îlots, Mayotte se situe dans un lagon de 1.500 km² avec une barrière de corail s'étendant sur 160 km.

Éléments complémentaires

Statut Fonctionnaire / contractuel (CDD 3 ans) / personnel UCANSS L'ARS favorise le recrutement de bénéficiaire de l'obligation d'emploi	Conditions d'emploi Forfait jour Majoration outre-mer Télétravail possible	Calendrier Diffusion : 20 juillet 2026 Candidature avant le 28 août 2026 Entretien à partir du 07 septembre 2026 Prise de poste : début du 3 ^{ème} trimestre
Déposer votre candidature - par mail : ars-mayotte-recrutement@ars.sante.fr - par courrier : ARS de Mayotte – 90 route nationale – 97600 MAMOUDZOU	Renseignements complémentaires - sur les missions : Nassim GUY (Responsable du service) nassim.guy@ars.sante.fr & Fatiha DJABOUR (Directrice de la Santé Publique) - administratif : ars-mayotte-rh@ars.sante.fr	